



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège
Henri de Toulouse-Lautrec
48 impasse Barthe
31200 TOULOUSE
Tél : 05 34 42 28 20
Email : 0311112r@ac-toulouse.fr

RENTREE SCOLAIRE 2022

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les modalités de la rentrée 2022.

6^{ème} Date de la rentrée : jeudi 01 septembre 2022

Horaires : de 9h30 à 16h00

**Accueil en musique de 9h30 à 10h00 par les élèves de la chorale et de l'atelier orchestre
Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la cours durant ce moment
d'accueil**

Afin de souder les classes, il est souhaitable que tous les enfants prennent leur repas au restaurant scolaire. Prévoir 4€30 pour les externes.

Les élèves seront pris en charge par le professeur principal, l'équipe de direction sera à la disposition des parents dès l'entrée en classe des élèves.

Les élèves du dispositif ULIS et UPE2A suivent normalement leur classe en début de journée :

- Les élèves d'ULIS seront spécifiquement appelés durant la journée pour un regroupement d'une heure afin de leur distribuer leur emploi du temps spécifique.
- Les élèves d'UPE2A seront regroupés à 16h00 pour leur distribuer leur emploi du temps spécifique. Les parents qui le souhaitent pourront s'associer à ce regroupement.

Les classes de 6^{ème} n'auront pas cours le vendredi 2 septembre 2022.

5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} Date de la rentrée : vendredi 02 septembre 2022

Horaires : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de 9h30 à 12h30

Les élèves demi-pensionnaires seront libérés après le repas à partir de 13h15

Les élèves seront pris en charge par le professeur principal, l'équipe de direction sera à la disposition des parents dès l'entrée en classe des élèves.

Les élèves du dispositif ULIS et UPE2A suivent normalement leur classe en début de matinée :

- Les élèves d'ULIS seront spécifiquement appelés durant la matinée pour un regroupement d'une heure afin de leur distribuer leur emploi du temps spécifique.
- Les élèves d'UPE2A seront regroupés à 11h30 pour leur distribuer leur emploi du temps spécifique. Les parents qui le souhaitent pourront s'associer à ce regroupement.

**L'emploi du temps sera appliqué pour toutes les classes
dès le lundi 05 septembre 2022**